

LYCEE DES METIERS JEAN FELIX PAULSEN

REGLEMENT DE L'INTERNAT



1 boulevard du 8 mai 1945
28205 CHATEAUDUN
Tél : 02.37.94.08.39 / Fax : 02.37.94.08.38
Mail : ce.0280700j@ac-orleans-tours.fr

L'internat favorise la réussite scolaire des élèves et leur permet d'acquérir le sens de la vie en collectivité. Le respect mutuel de tous les membres de la communauté (élèves, AED, C.P.E) et des biens mis à la disposition des internes est la règle essentielle de la vie en internat.

Accueil des internes

L'internat est ouvert du lundi 7h30 au vendredi 17h15. Les internes disposent d'une salle afin d'entreposer leurs sacs le lundi matin ainsi que le vendredi matin.

Le rythme quotidien

6h45 : Lever

7h20 : Petit déjeuner (les internes doivent avoir quitté les dortoirs au plus tard à 7h30)

8h10 : Début des cours

17h15 : Fin des cours

17h15 - 17h30 : Pause

17h30/18h45 : Etude obligatoire au dortoir pour l'internat filles et garçons

18h45/19h15: Repas

19h15/ 19h45: Pause détente (baby foot/ping-pong)

19h45/22h00 : Retour dans les dortoirs. Détente (les douches sont autorisées jusqu'à 22h00 au plus tard).

22h00 : Coucher.

Extinction des lumières. Obligation de rester dans sa chambre et de respecter le silence.

Sorties et absences

⊗ Les absences :

Toute absence à l'internat doit être impérativement signalée à la vie scolaire le plus rapidement possible.

Toute absence injustifiée ou tout départ d'un élève interne sans autorisation seront punis et/ou sanctionnés.

⊗ Les sorties :

Un principe : sous aucun prétexte un élève mineur ne sera autorisé à sortir **sans autorisation écrite** de ses responsables.

→ Les sorties régulières :

Un document « *autorisation de sortie* » doit être rempli et restitué à la vie scolaire. Sans ce document ou si celui-ci n'est pas correctement complété, aucune sortie ne sera autorisée.

Les internes peuvent être autorisés à sortir de l'établissement entre les heures de cours. En tout état de cause, ils doivent être de retour pour l'appel de 17h30.

L'après-midi du mercredi est libre de 13h30 à 17h30. Les internes non autorisés à sortir restent dans l'établissement (foyer des élèves, salle d'étude, Association Sportive etc.). Il est accordé la possibilité aux internes de ne pas dormir à l'internat le mercredi soir à condition de fournir une demande d'autorisation écrite et d'être de retour le jeudi matin pour la première heure de cours.

→ Les sorties exceptionnelles :

A la demande écrite des familles ou des élèves majeurs, des autorisations exceptionnelles peuvent être accordées (notamment pour d'éventuels soins médicaux). Elles seront étudiées et autorisées par les CPE.

Application de la loi Evin : afin de tenir compte de la spécificité des internes du lycée, des lieux et des moments pour les fumeurs sont prévus.

La vie quotidienne

⊗ La sécurité, hygiène et propreté des chambres

Les systèmes de sécurité et d'alarme sont un garant de la sécurité pour tous : leur détérioration ou leur déclenchement volontaire sont des actes graves.

Les pertes ou vols n'engagent pas la responsabilité de l'établissement. Il est donc recommandé de ne pas détenir des sommes d'argent importantes ni d'objet de valeur.

⊗ La santé

L'infirmerie est ouverte de 9h à 18h15. Tout traitement médical, tout médicament doivent être obligatoirement déposés à l'infirmerie. L'infirmière se charge de donner aux internes les doses journalières prescrites par l'ordonnance. L'automédication est strictement interdite à l'internat.

En cas de maladie, il est impossible de garder des malades alités à l'internat, aussi sommes-nous obligés de demander aux familles de venir récupérer l'interne malade.

☒ L'étude et le travail scolaire

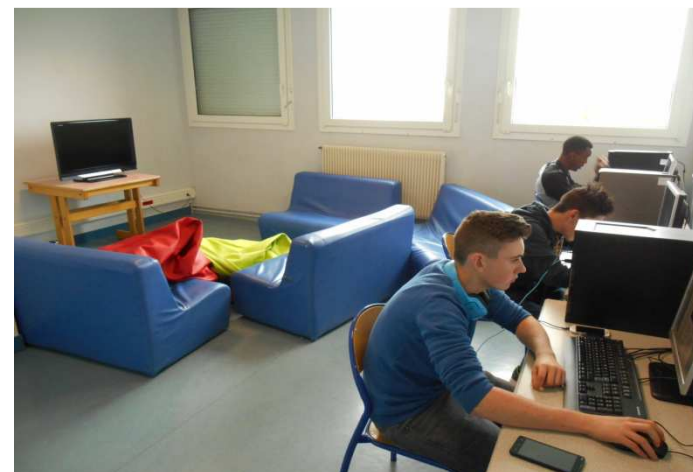
Les internes ont pour obligation de travailler 1h00 au quotidien : lundi, mardi, mercredi, jeudi de 17h45 à 18h45. Pour l'étude dans les chambres, les portes doivent rester ouvertes et la musique (y compris le baladeur) n'est pas autorisée.



☒ Les activités

Différentes activités sont proposées aux internes entre 17h15 et 18h45 :

- Dans le cadre de l'Association Sportive, les élèves pourront s'inscrire à différentes disciplines ;
- Une salle informatique est à la disposition des internes pour y effectuer des travaux nécessitant l'utilisation d'un traitement de texte et d'un tableur.



Les activités varient d'une année sur l'autre en fonction des possibilités de l'établissement mais également des sollicitations des internes.

📺 Télévision

Chaque dortoir est équipé d'une salle télé disponible de 19h45 à 22h. Des soirées télé peuvent avoir lieu en fonction de la demande des internes.





Discipline

Les conditions de vie à l'internat exigent de chaque élève une discipline personnelle, le souci des autres, le respect de tous. Il est rappelé que les jeux brutaux et les brimades sont interdits et seront punis et/ou sanctionnés. Toute dégradation sera facturée aux familles des élèves. Tout manquement au règlement de l'internat entraînera une punition et/ou une sanction conformément au règlement intérieur du lycée.

Il est formellement interdit de fumer dans les chambres. La détention et la consommation de boissons alcoolisées sont interdites à l'intérieur de l'établissement, et tout interne rentrant en état d'ébriété sera remis à la famille et risque l'exclusion définitive. Au sujet des produits illicites, les risques encourus sont identiques mais ils feront de plus l'objet d'un signalement aux forces de l'ordre.

Trousseau obligatoire à apporter le jour de la rentrée :

- Parure de draps (drap housse, drap du dessus ou housse de couette, taie d'oreiller et/ou de traversin)
- Traversin et/ou oreiller
- Couverture de laine ou couette
- **Alèse plastifiée pour protection du matelas**
- Linge de rechange pour la semaine
- Nécessaire de toilette (drap de bain, gant, serviette ...)
- Pantoufles
- 3 ou 4 cadenas à chiffre ou à clés (bureau, armoire, casier et vestiaire). Le double des clés sera déposé au bureau Vie Scolaire.

Tout objet personnel type ordinateur portable, mini-chaîne, téléphone portable sera sous la responsabilité de l'élève. Tout radiateur, fer à repasser est interdit.

Pour l'hygiène et le bien-être de tous, il est **obligatoire** d'emporter linge de toilette chaque fin de semaine pour blanchissage. Bien entendu du linge propre doit être apporté le lundi matin. Pour ce qui concerne l'alèse et la parure de draps, un nettoyage devra être effectué à chaque période de vacances.

Chambre à l'internat



